

Porte de la Baie Tourisme

CA 20 janvier 2010

ORDRE DU JOUR

- Bilan de la saison touristique**
- Transformation en OTI**
- Questions diverses**

Rappel des Statuts (extraits)

Article 4
Les membres de l'Association sont :
Catégorie A : Membres actifs bénévoles
Catégorie B : des professionnels du tourisme local souhaitant contribuer aux objectifs de l'Association
Catégorie C : des représentants (1 représentant par « entité ») d'associations ou d'organismes dont le siège est sur le territoire de la Communauté de Communes et qui participent au financement de l'Association.
Catégorie D : des représentants des communes de la Communauté de Communes (1 par commune) dans la mesure où les deux conditions suivantes sont réunies : si (1) le territoire de la commune n'est pas déjà représenté par une association ou un organisme de la catégorie C et si (2) la commune contribue au financement de l'Association

Article 13
**Le Conseil peut appeler à participer à ses travaux
avec voix consultative
toute personnalité dont la présence lui paraît utile.**

Article 16
**Le Conseil d'Administration exerce les pouvoirs
les plus étendus
pour assurer le fonctionnement de l'Association.
C'est lui, en particulier,
qui détermine quelles sont les actions de promotion,
les actions d'animation culturelles et les fêtes.**

Article 17
**Le Conseil d'Administration
se réunit au moins quatre fois par an,
sur convocation du Président
et toutes les fois que le tiers de ses membres le décide.
En cas d'absence du Président
le plus ancien membre
(d'abord ancienneté dans l'association
puis ancienneté par l'âge)
du C.A. préside la séance.**

Article 18
**Le Conseil d'Administration
ne peut délibérer valablement
que s'il comporte plus de la moitié des membres présents ou représentés.....**

Article 21
Financement - Les ressources de l'Association se composent :
des cotisations des membres des catégories A et B
des crédits de fonctionnement et subventions
accordées par les collectivités publiques et des organismes privées
des ressources de toute nature décidées par le Conseil d'Administration
dans le cadre des présents statuts,
en particulier l'Association passe
avec chacune des entités de catégorie C et D
(voir article 4)
une convention qui fixe sa contribution au budget de l'Association
et la mise à disposition du personnel et des locaux .

Fréquentation 2008 2009

GENÈTS		CAROLLES		SARTILLY		ST JEAN	
2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009
9 901	9 200	6 326	6 113	379	671	2 356	2 761
10 000		6 500		1 000		3 000	

Réflexion sur les Touristes

Chiffres clés

- **3 000 000 : au pied du Mont**
- **1 250 000 : à l'Abbaye**
- **100 000 : au Bec d'Andaine**

Caractéristiques des Touristes

- **Décision tardive**
- **Utilisation Internet**

Actions de Promotion (1)

- Guide d'hébergement
- Préparation du guide d'accueil (sortie prévue en 2010)
- Exposition de « la Route des Belvédères et Montjoies » dans les 12 communes de la Communauté de Communes.
- Préparation de l'édition de la carte pour la dite route et de son livret
- Préparation du livret pour les enfants

Actions de Promotion (2)

- **Participation aux salons de Rennes, Lille, Paris, Lyon**
- **Participation à la mise à jour du site Internet**
- **Participation au « Printemps accueil » (distribution de documents à l'ensemble des OT du Sud Manche et aux propriétaires de gîtes et chambres d'hôtes qui se sont déplacés)**
- **Participations aux activités de « promotion locale » à Carolles, Genêts, Sartilly et Saint Jean le Thomas lors de certaines « animations »**
- **Participation au Week-end du vent.....**

Finances

Convention Temps / Argent pour 2009

	Heures prévues	Ratio H dem / H tot	Subventions demandées
Carolles	2 000	39%	15 000
Genêts	1 600	31%	12 000 *
Sartilly	1 000	20%	7 500
Saint Jean le T	530	10%	4 000
TOTAL	5 130	100%	38 500

Cette convention n'étant pas signée au même moment par toutes les Communes, est donnée à titre indicatif, mais ne peut engager pas engager les Communes les unes par rapport aux autres.

* GNT a voté 9 000€

Convention Temps Argent réelle (2009)

	Heures prévues	Subventions demandées	Subventions versées
Carolles	2 000	15 000	15 000
Genêts	1 600	12 000 *	9 000
Sartilly	1 000	7 500	7 500
Saint Jean le T	530	4 000	4 000
TOTAL	5 130	38 500	35 500

Comptes provisoires 2009 simplifiés

SALAIRES CHARGES	68 762	VENTES	8 666
PROMOTION	2 079	COTISATIONS	1 145
ANIMATIONS	500	ANIMATIONS	1 860
COTISATIONS	5 458	SUBVENTION CdC	35 500
FONCTIONNEMENT	13 034	SUBVENTION 4C	35 500
		PRODUITS F	758
Total des charges	89 834	Total des produits	83 429
		Perte	6 405
Total	89 834	Total	89 834

**Point 2
Ordre du Jour**

Transformation en OTI

Extrait: article 1 des Statuts

L'association a vocation à devenir Office de Tourisme....

« En 2010

la Communauté de Communes mènera une réflexion avec Porte de la Baie Tourisme pour créer un Office de Tourisme Intercommunal (OTI) afin de renforcer le Tourisme sur le territoire communautaire »

OTI pour quoi faire ?

Promotion Accueil Renseignement Animation

Avec le même esprit que celui qui a régné depuis 2 ans

Continuité du travail commencé

En tenant compte de l'expérience acquise

Prévision (H ouvert & présence) 2011

	Nbre H ouvert.	Heures des salariées	Salaires
Carolles	2 000	1 600	31 371
Genêts	2 000	1 690	37 069
St Jean	1 000	1 000	11 336
Sartilly & Bocage	1 000	1 820	*
C.U.I. (Contr.Insert.)		1 248	4 099
si non C.U.I.			5 000
	6 000	6 110	88 874

janv-10

Présent BGT fev 09 et nov 09				
	Charges		Produits	
	2008	2011		
heures	5 900	6 500		
			Subv Tot	110 000
salaires	73 000	100 000		
Fct	22 000	36 000	Pdts Propres	31 000
anim	3 500	5 000		
TOTAL	98 500	141 000		141 000

janv-10

Budget Prévi sommaire final(jan10) 2011				
	Dépenses		Recettes	
Salaires & Ch	88 500		Subventions	100 000
Promotion	5 500			
Animations	3 500		Animations	9 000
Cotisations	3 500		Cotisations	5 400
Fonctionnement	22 500		ventes	9 100
TOTAL	123 500		TOTAL	123 500

dépenses incompressibles, recettes très difficiles à atteindre

janv-10

Quel Type d'OTI ?

- 1 E.P.I.C. ? (Etablissement Public Industriel et Commercial)

Ne pas confondre avec EPCI (Et. P. de Coopération Intercommunale)
->passible de l'impôt sur les sociétés..

- 2 Office de Tourisme fédérateur des OT existants (OT de Pôle?)
Compétence Tourisme complète
Mode Associatif

Etapes

- **Signature d'une Convention entre OT et CDC ce qui implique :**
- **Délibération de la CDC**
- **Puis délibérations des Communes**
- **Lancement de la procédure de classement**

Conséquences

Les communes ayant délégué toutes leurs compétences Tourisme ne peuvent plus « financer » leur OT
C'est donc la CDC qui doit subventionner l'OTI -> Taxe de Séjour
Les Associations OT continuent à exister (spécificité : animations locales...)

Approche Taxe de séjour

Simulation de 2005-2006 faite par CDT (résultat présenté AG) donne entre 60 000€ et 120 000 € / an sur territoire (3 500 lits du secteur marchand)
Actualisation sommaire donne résultats du même ordre de grandeur
Discussion portera sur réel et forfait

**Discussion
sur
Transformation en OTI**

Siège social
Implantation officielle OTI
Critères physiques
Adresse administrative

Questions diverses